Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2024-009

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE SECTEUR PRAPOUTEL LA GRANDE ODYSSÉE

La Maire de la Commune de LES ADRETS,

- **Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
- **Vu** la demande présentée par KCIOP situé 4 rue Paul Montrochet 69002 Lyon représenté par Madame Camille GENIEUX pour installer l'organisation de la Grande Odyssée VVF 2024 Etape 9 sur notre commune du lundi 22 janvier au mercredi 24 janvier 2024,
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des usagers sur les espaces concernées dans le but de sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1er : La manifestation de la Grande Odyssée VVF 2024 est autorisée à occuper le domaine public sur le secteur de Prapoutel :

- Parking bus journée côté Nord de la station point *GPS 45.257707, 5.998685*
- Parking 7Laux côté Nord de la station (partie haute point) *GPS 45.257607, 5.998088*
- Une partie de la Route du Prapouta D281 du point *GPS 45.257840, 5.998064* au point *GPS 45.256955, 5.996028*
- Parking bus côté sud de la station au niveau de la « patte d'oie » point *GPS 45.252644, 5.992003*

ARTICLE 2 : Les secteurs sis seront interdits au stationnement à tout véhicule hors organisation de la Grande Odyssée à partir du lundi 22 janvier 2024 12h00 au mercredi 24 janvier 2024 12h00,

ARTICLE 3 : Les dispositifs de signalisation seront mis en place, entretenus et enlevés à la fin de la manifestation par les organisateurs et par les services techniques de la commune,

ARTICLE 4 : La Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à KCIOP.

Le présent arrêté sera

Inscrit sur le Registre des Arrêtés de la Commune et affiché en Mairie

Communiqué, pour information, au Commandant de la Gendarmerie de GONCELIN et aux services techniques de la commune.

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte affiché le 17/01/2024 :

Les Adrets, le 17 janvier 2024
La Maire,
Delphine PERREAU

MAIRIE DES ADRETS (Isère)



Zone côté NORD



-Parking coté sud-